

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3093>

Au journal officiel du 1er mars 2012

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 1er mars 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Nominations au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale / Service citoyen pour les mineurs délinquants / Refonte de la carte intercommunale / Présence obligatoire d'éthylotest dans les véhicules terrestres à moteur (à partir du 1/11/2012)

[1]

Fonction publique

– Arrêté du 21 février 2012 portant [nomination au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale](#) NOR : NOR : COTB1203742A

Justice

– Décret n° 2012-282 du 29 février 2012 pris pour [l'application de la loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants](#) NOR : DEFH1135573D

[2]

– Décret n° 2012-283 du 29 février 2012 modifiant le décret n° 2005-888 du 2 août 2005 relatif à [l'allocation et à la prime versées aux volontaires pour l'insertion](#) NOR : DEFH1200361D

[3]

Intercommunalité

– LOI n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à [assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale](#) NOR : IOCX1204835L

Transport

– Décret n° 2012-284 du 28 février 2012 relatif à [la possession obligatoire d'un éthylotest par le conducteur d'un véhicule terrestre à moteur](#) NOR : IOCS1130720D

[4]

[L'intégralité du JORF n°0052 du 1er mars 2012](#)



[1] Photo : © Kret

[2] Le présent décret a pour objet de préciser les modalités d'application de la loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants. D'une part, il fixe les modalités de souscription, d'exécution et de résiliation du nouveau contrat de service en établissement public d'insertion de la défense (EPIDe). D'autre part, il prévoit l'application aux volontaires pour un contrat de service en EPIDe des règles de discipline s'appliquant d'ores et déjà aux volontaires pour l'insertion.

[3] La loi n° 2011-1940 du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants a prévu que l'accomplissement d'un contrat de service en établissement public de la défense ouvrait droit à la prime versée aux volontaires pour l'insertion. Le présent décret précise les modalités d'attribution et de versement de cette prime aux volontaires pour un contrat de service en établissement public de la défense.

[4] Le décret oblige tout conducteur d'un véhicule à posséder un éthylotest non usagé, disponible immédiatement. L'éthylotest doit satisfaire aux conditions de validité, notamment sa date de péremption, prévues par le fabricant. Le conducteur d'un véhicule équipé par un professionnel agréé ou par construction d'un dispositif d'antidémarrage par éthylotest électronique ainsi que le conducteur d'un autocar équipé d'un tel dispositif est réputé en règle.